



Inquiétudes sur la formation des enseignants

Le déplacement du Capes à bac + 3 suscite la crainte d'un affaiblissement des connaissances disciplinaires

La réforme de la formation des enseignants entérinée le 28 mars par la ministre de l'éducation nationale, Elisabeth Borne, et le premier ministre, François Bayrou, pose une équation complexe. Ce projet respecte l'exigence, défendue par toutes les organisations syndicales, de conserver les mêmes conditions de recrutement pour les enseignants du premier et du second degré, acquis d'une réforme de 1989. Mais en usant du mantra d'un « retour à l'esprit des écoles normales », le gouvernement fait référence à des modalités de formation qui n'ont jamais concerné que les enseignants de primaire, et qui génèrent des inquiétudes parmi ceux de collège et de lycée.

Une partie des enseignants et des universitaires exprime sa préoccupation quant aux conséquences d'un déplacement du Capes en troisième année de licence (L3), et non plus à la fin du master 2 (bac + 5) comme aujourd'hui. Les lauréats seront ensuite formés sur deux ans dans un master « professionnalisant » et rémunéré.

Le premier syndicat du secondaire est la seule organisation syndicale opposée au déplacement des concours à ce stade du cursus universitaire. Le SNES-FSU redoute qu'il ne conduise à un « recrutement au rabais » et qu'il fragilise le bagage universitaire des futurs professeurs.

« Choix aberrant »

Pour les enseignants du secondaire, dont l'identité professionnelle s'est largement construite sur l'excellence académique dans une matière, ce repositionnement ravive le débat quant à l'articulation des connaissances disciplinaires et des compétences professionnelles dans la formation, sur laquelle achoppent toutes les réformes depuis trente ans. Reste que la décision de placer les concours durant la troisième année d'études serait inédite pour les enseignants du second degré. Elle revient à organiser le Capes plus tôt dans le cursus universitaire qu'il ne l'a jamais été depuis sa création, en 1950.

Avant 2010 et l'exigence d'un master pour passer les épreuves, le Capes était accessible après une L3 validée, à laquelle s'ajoutait

pour les candidats une année de préparation des épreuves. A ce stade, l'exigence maintenue par la réforme de valider un master ne suffit pas à éteindre les craintes que la formation disciplinaire des futurs professeurs soit amputée.

En juin 2024, une trentaine de sociétés savantes, associations de professeurs du second degré ou membres du Conseil national des universités avaient dénoncé, dans une tribune au *Monde*, un « choix aberrant » qui conduirait à « un effondrement des connaissances disciplinaires des futurs professeurs ». La société des agrégés a répété sa ferme opposition dans un communiqué du 31 mars, estimant qu'« avec un concours organisé au cours de la troisième année de licence, beaucoup d'étudiants n'auront pas le temps d'acquérir une maîtrise disciplinaire suffisante ». Un souci redoublé pour les professeurs bidisciplinaires, comme ceux d'histoire-géographie, de physique-chimie...

Sans s'élever contre l'organisation du concours en L3, d'autres organisations syndicales, comme Force ouvrière, le Syndicat national des lycées et collèges (Snalc) ou encore la CFDT, demandent des garanties quant au niveau académique des futurs lauréats. Le SE-UNSA, principal soutien et demandeur de la réforme, estime, lui, qu'il s'agit d'un « faux argument ». « On va recruter plus tôt, accompagner plus longtemps, et ça n'enlève rien au diplôme universitaire qui reste toujours un master », considère la secrétaire générale du syndicat, Elisabeth Allain-Moreno.

La ministre de l'éducation nationale a tenté de rassurer en promettant que 60 % du temps d'enseignement dans les masters pour le second degré seront consacrés au renforcement des connaissances. Le SNES-FSU se dit néanmoins « perplexe ». « En étant en stage un tiers de l'année de master 1 et en responsabilité de classe à mi-temps en master 2, avec ce que cela implique en termes de charge de travail, je suis dubitative quant au temps dont disposeront les étudiants pour acquérir des connaissances académiques », dit Sophie Vénétitay, à la tête du SNES-FSU. Pour les mêmes raisons, la Conférence des associa-

tions de professeurs spécialistes jugeait, fin 2024, « peu crédible que des années de formation postérieures au concours (...) puissent réellement être consacrées à un approfondissement des connaissances ».

Dans un rapport d'information de juin 2024, les sénateurs Max Brisson (Les Républicains, Pyrénées-Atlantiques) et Annick Billon (Union des démocrates et indépendants, Vendée) avaient estimé que l'obligation d'enseigner à mi-temps conduit « à sacrifier son temps de formation théorique pour préparer ses classes et cours » et préconisaient de réduire le temps de pratique à un tiers du temps.

Aucun parcours contraignant

Pour les professeurs du second degré, l'enjeu du bagage disciplinaire est aussi celui de leur possibilité de se présenter à l'agrégation. Ce concours n'est pas concerné par la réforme et sera toujours passé à la fin du master 2. Or, près de 18 % des candidats au Capes externe sont inscrits simultanément à une agrégation. Le SNES-FSU comme le Snalc s'inquiètent de la capacité des professeurs recrutés à bac + 3 et formés dans le futur master « professorat » à se préparer à l'agrégation, dont les exigences académiques sont élevées. Le ministère précise, de son côté, qu'il va « travailler avec les universités pour mettre en place des modules [comme cela existe aujourd'hui] pour préparer l'agrégation ».

La réforme ne rend toutefois aucun parcours contraignant. Si le ministère veut faire du master rémunéré un facteur d'attractivité, rien n'interdira à un étudiant de suivre quatre ou cinq ans d'un cursus disciplinaire et de présenter le Capes à la fin du master s'il le souhaite, ou s'il veut concourir simultanément à l'agrégation. La réforme prévoit que les candidats qui seraient déjà titulaires d'un master soient directement nommés fonctionnaires stagiaires et n'effectuent que la deuxième année du master « professorat », en étant à mi-temps en classe. Une configuration qui équivaut à un statu quo avec la situation actuelle, dans laquelle est déploré, à l'inverse, un manque de préparation et de formation à la pratique professionnelle. ■

ÉLÉA POMMIERS

Plusieurs syndicats s'inquiètent de la capacité des professeurs recrutés à bac + 3 à se préparer à l'agrégation

